



par Bérangère Hassenforder

Comment gérer « Pension Freedom » ?

Le 6 avril 2015, le budget a apporté, comme chaque année, son lot de nouvelles règlementations. Le cadre des retraites privées a évolué, cette fois vers une plus grande liberté d'accès aux sommes détenues dans ces retraites.

Cette réforme appelée « *Pension Freedom* » donne à leurs titulaires toute liberté d'accéder à la totalité de leur retraite à partir de 55 ans, toutefois les règles fiscales sont autant d'incitations à gérer cet accès de façon conservatrice. En effet, les sommes retirées sont globalement fiscalisées pour 75% à l'impôt sur le revenu. Des retraits importants peuvent entraîner une imposition à un taux d'imposition sur le revenu marginal supérieur.

Les sommes conservées dans ces plans de retraites privées deviennent maintenant transmissibles aux bénéficiaires désignés en cas de décès hors droit de succession. La retraite privée se transforme ainsi en un outil de transmission successoral.

Si le gouvernement offre cette plus grande liberté d'accès et de gestion des produits de retraites privées en plus des avantages fiscaux déjà existants, c'est pour répondre à une demande de flexibilité des personnes et une responsabilisation de la gestion individuelle de ces retraites.

C'est aussi dans un but d'inciter les personnes individuelles à économiser pour ces années de retraite où le revenu professionnel aura disparu.

Comment financer ses retraites ?

Certains outils sont déjà établis : les charges sociales britanniques ne sont pas élevées, en conséquence les montants des retraites sociales britanniques versées sont faibles. Cela constitue toutefois une petite rente.

On assiste aussi à la mise en place progressive de « *Auto-enrolment* » dans les entreprises, ce sont des plans de retraites privées avec obligation de contribution de la part de l'employeur et de l'employé, pour le moment de 1% employeur et 1% employé évoluant vers une contribution globale de 8% des sommes comprises entre £6K et £41K en Octobre 2018.

Pour beaucoup, ces sommes seront loin d'être suffisantes pour financer leur niveau de vie à partir de 65 ans.

L'espérance de vie continue de s'allonger : à 65 ans, un homme peut espérer atteindre en moyenne l'âge de 83 ans. Dans nos analyses de cash-flow il est classique de prendre une espérance de vie de 100 ans ; il faut donc prévoir de financer un revenu pendant 20 à 35 ans.

Ce n'est pas une situation qui s'improvise. Le meilleur atout pour beaucoup sera la durée d'investissement. Il faut donc commencer à mettre de côté pour sa retraite dès les premiers revenus.

Ce n'est pas facile pour des jeunes qui s'installent d'économiser pour leur vieux jours, alors que leur premier objectif est l'achat d'une résidence principale. Toutefois la non-fiscalisation des sommes investies dans les plans de retraite a un effet de levier certain. Pour ces jeunes même si les sommes investies sont faibles, l'effet temps joue en leur faveur.

Bérangère Hassenforder
Chartered Financial Planner
hassenforder@antcouk.com

etiennehorner
MD MRCOG MFH

Obstetrician & Gynaecologist

The Medical Chambers Kensington
132 Harley Street
The Portland Hospital
The Lindo Wing St Mary's Hospital

Ileana Giesen
Orthophoniste

Rééducation des troubles du langage écrit,
de l'acquisition de la lecture et de l'orthographe

Sur RV les mardis et mercredi

Tél: 077 0215 7979 • E-mail: igiesen@me.com
Métro : Earls Court, South Kensington, Gloucester Road
Bus : 14, 414